



AVIS PUBLIC

Projet de règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lavaltrie

Un projet de règlement intitulé : Règlement établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Lavaltrie a été présenté par monsieur le maire, Christian Goulet lors de la séance du conseil municipal tenue le 29 janvier 2018.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil qui soit conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale.

Ce code énonce les principales valeurs de la ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la ville ainsi que l'après-mandat. Ce code prévoit également les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ses règles.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi **5 mars 2018 à 19h30** au lieu ordinaire des séances, soit le 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 7^e jour du mois de février deux mille dix-huit.

Madeleine Barbeau, greffière